



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
10 MAI 2021 – 19 h
PAR VISIOCONFÉRENCE**

- 1.** Ouverture de la séance;
- 2.** Adoption de l'ordre du jour;
- 3.** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021;
- 4.** Ratification – Décisions de la commission permanente de la Ville de Port-Cartier;
- 5.** Adoption - Règlement n° 2021-327, intitulé : « Règlement concernant la conversion du réseau d'éclairage au DEL et décrétant des dépenses et un emprunt de 617 000 \$ pour en acquitter le coût »;
- 6.** Autorisation de paiement – Décompte n° 8 – Mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (Lot 2) – Projet n° VPC-STP-TC-20200320-01 – DEXTER QUÉBEC INC.;
- 7.** Autorisation de paiement – Décompte n° 9 – Mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (Lot 2) – Projet n° VPC-STP-TC-20200320-01 – DEXTER QUÉBEC INC.;
- 8.** Autorisation de paiement – Services professionnels – Mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier – Projet n° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – Facture n° 60697738;
- 9.** Autorisation – Utilisation du terrain face à la scène extérieure de l'île McCormick (stationnement) – Tenue de séances de zumba;
- 10.** Renouvellement – Entente relative au programme de supplément au loyer – Programme Accèslogis;
- 11.** Modification – Politique administrative n° 1004, intitulée « Embauche des étudiants »;
- 12.** Révision périodique de la reconnaissance d'exemption de taxes – RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC;
- 13.** Autorisation – Utilisation du site du Cardio Parc de l'île McCormick – Tenue de séances d'entraînements supervisés – ÉNERGIE FIT;
- 14.** Autorisation de signature – Avenant n° 1 relatif au Protocole d'entente – Exploitation du CAFE-THÉÂTRE LE GRAFFITI;

- 15.** Mouvement du personnel – Avril 2021;
- 16.** Attribution d'une bourse soulignant l'implication d'un étudiant dans le mouvement Établissement Vert Brundtland (EVB);
- 17.** Affaires nouvelles;
- 18.** Informations du conseil au public;
- 19.** Réponse aux questions soulevées à l'occasion d'une séance antérieure;
- 20.** Période de questions;
 - a)** Journalistes;
 - b)** Citoyens(ennes);
- 21.** Levée de la séance.

Note : La séance sera tenue sans public conformément aux mesures autorisées par le gouvernement du Québec pour minimiser les risques de propagation de la COVID-19.

Ariane CAMIRÉ
Greffière

AC/lal/bb

SUJET N° 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance étant tenue, exceptionnellement et temporairement, sans public conformément aux mesures autorisées par le gouvernement du Québec pour minimiser les risques de propagation de la COVID-19, M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents. Il précise qu'un enregistrement audio de la séance sera mis à la disposition du public.

PROJET DE RÉSOLUTION N° 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

_____ propose et qu'il soit unanimement résolu :

Il est proposé par ,
appuyé par , et résolu :

D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 mai 2021, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

Appuyé par : _____

PROJET DE RÉSOLUTION N° 3

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

_____ **propose et qu'il soit unanimement résolu :**

Il est proposé par ,
appuyé par , et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021.

Appuyé par : _____

PROJET DE RÉSOLUTION N° 4

RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

_____ propose et qu'il soit unanimement résolu :

Il est proposé par ,
appuyé par , et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 19 avril 2021: décisions CP-0421-156 à CP-0421-172 inclusivement;
- 26 avril 2021 : décisions CP-0421-173 à CP-0421-184 inclusivement;
- 3 mai 2021 : décisions CP-0521-185 à CP-0521-195 inclusivement.

Appuyé par : _____

PROJET DE RÉSOLUTION N° 5

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 2021-327, INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONVERSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE AU DEL ET DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 617 000 \$ POUR EN ACQUITTER LE COÛT »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ et qu'il en a fait le dépôt et la présentation lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE,

_____ **propose et qu'il soit unanimement résolu :**

Il est proposé par ,
appuyé par , et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter le règlement numéro 2021-327, intitulé : « Règlement concernant la conversion du réseau d'éclairage au DEL et décrétant des dépenses et un emprunt de 617 000 \$ pour en acquitter le coût ».

Appuyé par : _____

PROJET DE RÉSOLUTION N° 6

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE N° 8 – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (LOT 2) – PROJET N° VPC-STP-TC-20200320-01 – DEXTER QUÉBEC INC.

_____ propose et qu'il soit unanimement résolu :

Il est proposé par ,
appuyé par , et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 76 495,83 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 7 649,58 \$, taxes en sus, à l'entreprise DEXTER QUÉBEC INC., en paiement du décompte numéro 8 pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (Lot 2), faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TC-20200320-01, le tout conformément au décompte numéro 8 daté du 8 mars 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 31 mars 2021, **conditionnellement à la réception des quittances applicables.**

Appuyé par : _____

PROJET DE RÉSOLUTION N° 7

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE N° 9 – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (LOT 2) – PROJET N° VPC-STP-TC-20200320-01 – DEXTER QUÉBEC INC.

_____ propose et qu'il soit unanimement résolu :

Il est proposé par ,
appuyé par , et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 5 740 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 574 \$, taxes en sus, à l'entreprise DEXTER QUÉBEC INC., en paiement du décompte numéro 9 pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (Lot 2), faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TC-20200320-01, le tout conformément au décompte numéro 9 daté du 31 mars 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 9 avril 2021, **conditionnellement à la réception des quittances applicables.**

Appuyé par : _____

PROJET DE RÉSOLUTION N° 8

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60697738

_____ **propose et qu'il soit unanimement résolu :**

Il est proposé par ,
appuyé par , et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 33 210,50 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 3 321,05 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet n° VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture n° 60697738, datée du 15 mars 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 31 mars 2021.

Appuyé par : _____

PROJET DE RÉSOLUTION N° 9

AUTORISATION – UTILISATION DU TERRAIN FACE À LA SCÈNE EXTÉRIEURE DE L'ÎLE MCCORMICK (STATIONNEMENT) – TENUE DE SÉANCES DE ZUMBA

_____ propose et qu'il soit unanimement résolu :

Il est proposé par,
appuyé par, et résolu :

D'autoriser l'utilisation du terrain face à la scène extérieure de l'île McCormick (stationnement) aux fins de la tenue de séances de Zumba, sujet aux procédures applicables à ce type d'activité, notamment quant au respect des mesures gouvernementales liées à la pandémie, la surveillance et la sécurité de l'événement, le tout conformément à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 14 avril 2021.

Appuyé par : _____

PROJET DE RÉSOLUTION N° 10

RENOUVELLEMENT – ENTENTE RELATIVE AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER – PROGRAMME ACCÈSLOGIS

_____ propose et qu'il soit unanimement résolu :

Il est proposé par,
appuyé par, et résolu :

D'entériner le renouvellement de l'entente relative au programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis intervenue entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Port-Cartier et la Ville de Port-Cartier pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 mars 2025, le tout, conformément à ce qui y a été prévu à ladite entente liant les parties, aux spécifications indiquées ainsi qu'à la correspondance de la Société d'habitation du Québec en date du 1^{er} janvier 2021;

DE confirmer à la Société d'habitation du Québec que la Ville de Port-Cartier participe financièrement au programme de supplément au loyer (AccèsLogis) pour une somme équivalente à 10 % du montant de subvention à être versée à titre de supplément au loyer;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents qui peuvent être requis pour donner suite à la présente résolution.

Appuyé par : _____

PROJET DE RÉSOLUTION N° 11

**MODIFICATION – POLITIQUE ADMINISTRATIVE N° 1004, INTITULÉE
« EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS »**

_____ propose et qu'il soit unanimement résolu :

Il est proposé par,
appuyé par, et résolu :

DE modifier la politique administrative n° 1004 intitulée *Embauche des étudiants*, de manière à abaisser l'âge minimal requis à quatorze (14) ans, sauf lorsque la Loi ne le permet pas.

Appuyé par : _____

PROJET DE RÉSOLUTION N° 12

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE D'EXEMPTION DE TAXES – RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

_____ **propose et qu'il soit unanimement résolu :**

Il est proposé par,
appuyé par, et résolu :

D'indiquer que la Ville de Port-Cartier s'en remet à la décision de la Commission municipale du Québec relativement à la révision périodique de la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée dans le dossier CMQ-55817-003 par RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE au 97-99, boulevard du Portage-des-Mousses, à Port-Cartier;

DE préciser à la Commission municipale du Québec que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience.

Appuyé par : _____

PROJET DE RÉSOLUTION N° 13

AUTORISATION – UTILISATION DU SITE DU CARDIO PARC DE L'ÎLE MCCORMICK – TENUE DE SÉANCES D'ENTRAÎNEMENTS SUPERVISÉS – ÉNERGIE FIT

_____ **propose et qu'il soit unanimement résolu :**

Il est proposé par,
appuyé par, et résolu :

D'autoriser l'utilisation du site du Cardio-Parc aux fins de la tenue d'entraînements supervisés, les lundis et mercredis, de 18 h à 19 h, du 3 mai au 5 juillet 2021, sujet aux procédures applicables à ce type d'activité, notamment quant au respect des mesures gouvernementales liées à la pandémie, la surveillance et la sécurité de l'événement, le tout conformément à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 22 avril 2021.

Appuyé par : _____

PROJET DE RÉSOLUTION N° 14

AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT NO 1 RELATIF AU PROTOCOLE D'ENTENTE – EXPLOITATION DU CAFE-THÉÂTRE LE GRAFFITI

_____ **propose et qu'il soit unanimement résolu :**

Il est proposé par,
appuyé par, et résolu :

D'autoriser le maire et la directrice générale à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, l'avenant n° 1 relatif au protocole d'entente pour l'exploitation du CAFÉ-THÉÂTRE LE GRAFFITI, à intervenir avec CAFÉ-THÉÂTRE LE GRAFFITI tel que présenté au conseil municipal le 3 mai 2021 et sujet aux modifications jugées utiles par le Service du greffe, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Appuyé par : _____

PROJET DE RÉSOLUTION N° 15

MOUVEMENT DU PERSONNEL – AVRIL 2021

_____ propose et qu'il soit unanimement résolu :

Il est proposé par,
appuyé par, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel en avril 2021, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

GIRARD, Amy	Monitrice-surveillante à la piscine	2021-04-10
THOMPSON, Marie-Ève	Monitrice-surveillante à la piscine	2021-04-11

TERMINAISON

LÉVESQUE, Lucie	Pompier à temps partiel	2021-03-10
BOULAY, Suzanne	Commis aux prêts	2021-04-18

Appuyé par : _____

PROJET DE RÉSOLUTION N° 16

ATTRIBUTION D'UNE BOURSE SOULIGNANT L'IMPLICATION D'UN ÉTUDIANT DANS LE MOUVEMENT ÉTABLISSEMENT VERT BRUNDTLAND (EVB)

_____ propose et qu'il soit unanimement résolu :

Il est proposé par,
appuyé par, et résolu :

D'attribuer une (1) bourse du mérite EVB, au montant de 100 \$, qui sera remise à l'occasion du Gala Méritas du Centre éducatif l'Abri, à l'élève s'étant le plus impliqué au niveau des activités du mouvement Établissement Vert Brundtland (EVB), l'école ou la commission scolaire en décidant;

D'autoriser la trésorière à verser la bourse au bénéficiaire désigné comme susdit.

Appuyé par : _____

SUJET N° 17

AFFAIRES NOUVELLES

AFFAIRE NOUVELLE N° 1

AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD DANS LE CADRE DU PROGRAMME « ENVELOPPE D'OPPORTUNITÉ » – PROJET DE RÉFECTION ET MISE À NIVEAU DE LA PISCINE MUNICIPALE

_____ propose et qu'il soit unanimement résolu :

Il est proposé par,
appuyé par, et résolu

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD, dans le cadre du programme « Enveloppe d'opportunité » pour la rénovation du centre Cartier;

DE mandater M. Nicolas MAYRAND, directeur du Service des loisirs et de la culture, pour agir à titre de répondant auprès de LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD, et l'autoriser à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents qui pourront être requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Appuyé par : _____

AFFAIRE NOUVELLE N° 2

EMBAUCHE – POSTE DE PLANIFICATEUR COORDONNATEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

_____ propose et qu'il soit unanimement résolu :

Il est proposé par,
appuyé par, et résolu

D'embaucher _____ pour occuper le poste de planificateur coordonnateur au Service des travaux publics, selon les recommandations du comité de sélection et le tout conformément aux termes et conditions énoncés au projet de contrat d'embauche soumis au conseil municipal en date du 10 mai 2021;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

Appuyé par : _____

AFFAIRE NOUVELLE N° 3

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ PAR LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. ET APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 ET DES TARIFS 2021

CONSIDÉRANT QUE la VILLE DE PORT-CARTIER désire confirmer au ministère des Transports, sa participation, à titre d'organisme mandataire, dans le cadre du transport adapté, dont l'organisme délégué est le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. (antérieurement sous le nom de CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE PORT-CARTIER INC.);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable à renouveler l'entente susmentionnée aux mêmes conditions pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE,

propose et qu'il soit unanimement résolu :

Il est proposé par,
appuyé par, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

DE renouveler à cette fin le protocole d'entente intervenu entre la VILLE DE PORT-CARTIER et le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. le 11 avril 2006, avec ses amendements, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;

D'approuver les prévisions budgétaires de l'organisme délégué, le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC., pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

DE confirmer que la tarification exigée des usagers du transport adapté est la suivante :

- 2,50 \$ dans le secteur de Port-Cartier,
- 4,50 \$ dans le secteur de Rivière-Pentecôte / Pointe-aux-Anglais, à Port-Cartier, telle que prévue dans l'entente initiale intervenue entre la Ville de Port-Cartier et l'organisme délégué, le 11 avril 2006, avec ses amendements, et qui est dûment renouvelée en vertu des présentes;

DE préciser que le mandat donné à l'organisme délégué apparaît à ladite entente initiale, dûment renouvelée en vertu des présentes;

DE fixer la contribution financière de la VILLE DE PORT-CARTIER au transport adapté à la somme de 33 862 \$;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de renouvellement du transport adapté pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ainsi que tous les documents qui pourront être requis pour donner suite à la présente résolution.

Appuyé par : _____

AFFAIRE NOUVELLE N° 4

PROCLAMATION - JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE – LE 17 MAI 2021

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE,

_____ **propose et qu'il soit unanimement résolu :**

Il est proposé par,
appuyé par, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

DE proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Appuyé par : _____

AFFAIRE NOUVELLE N° 5

PROLONGATION D'UNE DURÉE DE VINGT-QUATRE (24) MOIS – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'OPÉRATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER (QUÉBEC) – PROJET N° VPC-STP-SP-20180410-01 – AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

_____ **propose et qu'il soit unanimement résolu :**

Il est proposé par,
appuyé par, et résolu :

DE prolonger pour une période de vingt-quatre (24) mois, à compter du 4 juin 2021, le contrat intervenu avec AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC., pour l'opération des installations de production et de distribution d'eau potable sur le territoire de la Ville de Port-Cartier, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-SP-20180410-01, aux mêmes conditions que celles prévues audit contrat, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 4 mai 2021.

Appuyé par : _____

AFFAIRE NOUVELLE N° 6

PROLONGATION D'UNE DURÉE D'UN (1) AN – CONTRAT DE COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES ET COMMERCIAUX DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-CD-20180322-01 – DAUMEX CÔTE-NORD INC.

_____ propose et qu'il soit unanimement résolu :

Il est proposé par,
appuyé par, et résolu :

DE prolonger pour une période d'un (1) an, soit du 17 juin 2021 au 16 juin 2022, le contrat intervenu avec DAUMEX CÔTE NORD INC., pour la collecte des déchets domestiques et commerciaux de la Ville de Port-Cartier faisant l'objet du projet n° VPC-STP-CD-20180322-01, aux mêmes conditions que celles prévues audit contrat, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 4 mai 2021.

Appuyé par : _____

AFFAIRE NOUVELLE N° 7

PROLONGATION D'UNE DURÉE D'UN (1) AN – CONTRAT D'ANALYSE DES ÉCHANTILLONS D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES PRÉLEVÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-ST-20190529-01 – EUROFINS ENVIRONEX

_____ propose et qu'il soit unanimement résolu :

Il est proposé par,
appuyé par, et résolu :

DE prolonger pour une période d'un (1) an, soit du 15 juillet 2021 au 14 juillet 2022, le contrat intervenu avec EUROFINS ENVIRONEX, pour l'analyse des échantillons d'eau potable et d'eaux usées prélevés sur le territoire de la ville de Port-Cartier, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-ST-20190529-01, aux mêmes conditions que celles prévues audit contrat, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 4 mai 2021.

Appuyé par : _____

AFFAIRE NOUVELLE N° 8

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019 - 2023 (TECQ)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

_____ **propose et qu'il soit unanimement résolu :**

Il est proposé par, _____
appuyé par, et résolu : _____

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Appuyé par : _____

AFFAIRE NOUVELLE N° 9

AUTORISATION DE PAIEMENT ET LIBÉRATION DES DÉPÔTS DE SOUMISSION ET D'EXÉCUTION –FOURNITURE D'UNE TONDEUSE POUR GRANDES SURFACES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – PROJET N° VPC-STP-AE-20210204-01 – CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.

_____ propose et qu'il soit unanimement résolu :

Il est proposé par,
appuyé par, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 70 422 \$, taxes en sus, à CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC., en paiement pour le contrat de fourniture d'une tondeuse pour grandes surfaces pour le Service des travaux publics, projet n° VPC-STP-AE-20210204-01, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 30 avril 2021;

D'autoriser la trésorière à libérer les dépôts de soumission et d'exécution de l'entreprise CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC., totalisant 9 075,44 \$, détenus par la Ville de Port-Cartier concernant le contrat susmentionné, résultant de l'adjudication ayant fait l'objet de la résolution 2021-03-91, suivant la recommandation du Service des travaux publics en date du 30 avril 2021;

DE préciser le coût de cette acquisition sera puisé à même le fonds de roulement.

Appuyé par : _____

AFFAIRE NOUVELLE N° 10

ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES – RÉFECTION D'UN TRONÇON DU BOULEVARD DU PORTAGE-DES-MOUSSES – PROJET N° VPC-STP-SPI-20210319-01

_____ **propose et qu'il soit unanimement résolu :**

Il est proposé par ,
appuyé par , et résolu :

D'adjuger au seul soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage intérimaire nécessaire pour se qualifier au terme du processus d'évaluation et de pondération des offres, soit FNX-INNOV INC., le mandat spécifique quant aux services professionnels liés à la construction pour la réfection d'un tronçon du boulevard du Portage-des-Mousses, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-SPI-20210319-01, au prix de 90 485 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 28 avril 2021, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent, au rapport et à la recommandation du comité de sélection datés du 6 mai 2021 et de la recommandation du Service des travaux publics en date du 7 mai 2021;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

Appuyé par : _____

AFFAIRE NOUVELLE N° 11

**DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

_____ propose et qu'il soit unanimement résolu :

Il est proposé par ,
appuyé par , et résolu :

D'approuver le rapport annuel 2020 portant sur la réalisation du plan de mise en œuvre pour la 11e année du schéma de couverture de risques, tel que soumis par le Service de sécurité incendie.

Appuyé par : _____

SUJET N° 18

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M. LE MAIRE ALAIN THIBAUT

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

M^{ME} LA CONSEILLÈRE CÉCILE CAMIRÉ

M. LE CONSEILLER MARIO GAUMONT

M^{ME} LA CONSEILLÈRE CAROLE CHEVARIE

M^{ME} LA CONSEILLÈRE MARIE CORBEY

M^{ME} LA CONSEILLÈRE PATRICIA COUETTE

SUJET N° 19

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

- À la séance du 12 avril 2021, M. Raynald DUGUAY demandait si le camion payé lors de cette séance était un 2 500 ?

Réponse : Il s'agit d'un 3500.

SUJET N° 20

PÉRIODE DE QUESTIONS :

- a) Journalistes
- b) Citoyens(ennes)

Aucune question n'a été reçue de la part des citoyens ou des journalistes.

PROJET DE RÉSOLUTION N° 21

LEVÉE DE LA SÉANCE

_____ propose et qu'il soit unanimement résolu :

Il est proposé par ,
appuyé par , et résolu :

QUE la séance ordinaire du 10 mai 2021 soit levée à _____.

Appuyé par : _____